

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01320 Numéro SIREN : 514 626 688 Nom ou dénomination : A.M.T.
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 9182



ARG
Audit et Révision du Genevois
Société de commissariat aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattachée à la CRCC Dauphiné - Savoie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SASU A.M.T

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 €

703 Avenue Saint Just

77000 VAUX LE PENIL

SIRET : 514 626 688 00014

R.C.S. : MELUN: B 514 626 688

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020



ARG SARL
13 bis rue des Voirons - 74100 Ville La Grand
www.saint-alaudy-et-quelvennec.fr

SARL au capital de 15.000 €
Inscrite au RCS de Thonon-les-Bains
sous le numéro 450 912 613 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2020

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société « AMT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de service interdit par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note de l'annexe relative aux immobilisations financières expose les règles et méthodes comptable relative à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation ainsi qu'à leur dépréciation

Nous avons procédé à l'appréciation des titres de participation sur la base de la situation comptable des entités concernées, ainsi que sur leurs perspectives de développement et de rentabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



4. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives au nombre de factures prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans



toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville la Grand, le 11 juin 2021

SAINT-ALAUDY Laurent
Commissaire aux comptes

Audit et Révision du Genevois



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la sociétéⁱ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	3 680.21	1 645.32	2 034.89	556.47	1 478.42 265.68
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	403 950.00		403 950.00	403 950.00	
	Créances rattachées à des participations	67 795.52		67 795.52	64 975.52	2 820.00 4.34
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	1 120.00		1 120.00	450.00	670.00 148.89
	Total II	476 545.73	1 645.32	474 900.41	469 931.99	4 968.42 1.06
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes				276.00	276.00 100.00
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	14 400.00		14 400.00		14 400.00
	Autres créances	1 480.56		1 480.56	5 128.10	3 647.54 71.13
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	7 568.89		7 568.89	17 065.72	9 496.83 55.65
	Charges constatées d'avance (3)	426.74		426.74	411.00	15.74 3.83
	Total III	23 876.19		23 876.19	22 880.82	995.37 4.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		500 421.92	1 645.32	498 776.60	492 812.81	5 963.79 1.21

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

67 795.52

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRIETAIRES	Capital (Dont versé :)	30 000.00	30 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 000.09	3 000.09		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	361 443.25		361 443.25	
	Report à nouveau		220 355.04	220 355.04	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	17 064.11	141 088.21	124 024.10	87.91
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	411 507.45	394 443.34	17 064.11	4.33
AUTRES FONDS PROPRIETAIRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	12 088.28	15 122.77	3 034.49	20.07
	Emprunts et dettes financières diverses	28 645.99	25 202.38	3 443.61	13.66
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 611.78	6 189.36	577.58	9.33
	Dettes fiscales et sociales	40 923.10	51 854.96	10 931.86	21.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	87 269.15	98 369.47	11 100.32	11.28
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	498 776.60	492 812.81	5 963.79	1.21

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

87 269.15 98 369.47

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	446 166.67		446 166.67	432 833.66		13 333.01	3.08
Chiffre d'affaires NET	446 166.67		446 166.67	432 833.66		13 333.01	3.08
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			27 385.50	19 349.32		8 036.18	41.53
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			473 552.17	452 182.98		21 369.19	4.73
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			75 705.48	61 512.75		14 192.73	23.07
Impôts, taxes et versements assimilés			6 945.82	5 008.18		1 937.64	38.69
Salaires et traitements			248 798.72	253 658.42		4 859.70	1.92
Charges sociales			116 748.46	116 254.22		494.24	0.43
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			945.00	256.32		688.68	268.68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			449 143.48	436 689.89		12 453.59	2.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			24 408.69	15 493.09		8 915.60	57.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		130 000.00	130 000.00	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		3 000.00	3 000.00	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		133 000.00	133 000.00	100.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	92.78	97.95	5.17	5.28
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	92.78	97.95	5.17	5.28
2. Résultat financier (V-VI)	92.78	132 902.05	132 994.83	100.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 315.91	148 395.14	124 079.23	83.61
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1.59	2.72	1.13	41.54
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1.59	2.72	1.13	41.54
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	276.39	1 955.65	1 679.26	85.87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	276.39	1 955.65	1 679.26	85.87
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	274.80	1 952.93	1 678.13	85.93
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 977.00	5 354.00	1 623.00	30.31
Total des produits (I+III+V+VII)	473 553.76	585 185.70	111 631.94	19.08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	456 489.65	444 097.49	12 392.16	2.79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	17 064.11	141 088.21	124 024.10	87.91

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 20 066.07 26 544.00

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			2 423
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 257		
TOTAL	1 257		2 423
Autres participations	468 926		2 820
Prêts, autres immobilisations financières	450		670
TOTAL	469 376		3 490
TOTAL GENERAL	470 632		5 913

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			2 423	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 257	
TOTAL			3 680	
Autres participations			471 746	
Prêts, autres immobilisations financières			1 120	
TOTAL			472 866	
TOTAL GENERAL			476 546	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		666		666
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	700	279		979
TOTAL	700	945		1 645
TOTAL GENERAL	700	945		1 645

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	666				
Matériel de bureau informatique mobilier		279			
TOTAL	666	279			
TOTAL GENERAL	666	279			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	67 796	67 796	
Autres immobilisations financières	1 120		1 120
Autres créances clients	14 400	14 400	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 481	1 481	
Charges constatées d'avance	427	427	
TOTAL	85 223	84 103	1 120

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 088	12 088		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 612	5 612		
Personnel et comptes rattachés	2 246	2 246		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 580	17 580		
Impôts sur les bénéfices	1 625	1 625		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 385	13 385		
Autres impôts taxes et assimilés	6 087	6 087		
Groupe et associés	28 646	28 646		
TOTAL	87 269	87 269		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	150.0000	200			200

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 156
Dettes fiscales et sociales	6 523
Total	9 679

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 2 7
Total	4 2 7

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		30 439
Crédit Bail	30 439	
Total (1)		30 439

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				98 825	98 825
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				31 960	31 960
- dotations de l'exercice				15 980	15 980
Total				47 940	47 940
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				68 589	68 589
- exercice				18 199	18 199
Total				86 788	86 788
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				7 987	7 987
- entre 1 et 5 ans				2 063	2 063
Total				10 050	10 050
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				10 410	10 410
- entre 1 et 5 ans				2 063	2 063
Total				12 474	12 474
Montant en charge sur l'exercice				20 066	20 066

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société AMT
77000 VAUX LE PENIL

Page : 10

[illegible]

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nbre des actions ordinaires existantes	200	200	200	200	200
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	303 667	438 980	404 453	432 834	446 167
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 290	30 645	43 177	143 699	24 986
Impôts sur les bénéfices	6 182	7 387	9 261	5 354	6 977
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	29 054	23 063	30 721	141 088	17 064
Résultat distribué			4 286		
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	145.54	116.29	169.58	691.72	90.05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	145.27	115.32	153.60	705.44	85.32
Dividende distribué à chaque action			21.43		
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	4	4	4	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	153 965	201 670	226 244	253 658	248 799
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	73 618	107 939	111 724	116 254	116 748

A.M.T.
SAS au capital de 30 000 euros
Siège social : 703 Avenue Saint Just
77000 VAUX LE PENIL

514 626 688 RCS MELUN

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 JUIN 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 064,11 euros au poste « AUTRES RESERVES ».

En conséquence de cette affectation, le poste « AUTRES RESERVES » est créditeur de 378 507,36 euros.

Les capitaux propres quant à eux s'élèvent à 411 507,45 euros.

L'associé unique rappelle, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours de trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

